

## Communiqué presse

### Plan Directeur intercommunal du Haut-Lac – Étape décisive

**Les quatre communes du Haut-Lac (Vionnaz, Vouvry, Port-Valais, St-Gingolph) ont remis formellement le plan directeur intercommunal (PDi) le mardi 2 juin en présence des représentants du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement. C'est l'aboutissement de près de 6 ans de travail entre les quatre communes sur trois législatures !**



À la suite de la mise en œuvre de la loi sur l'aménagement du territoire, le Canton du Valais a encouragé, dès 2019, le développement de Plans Directeurs intercommunaux (PDi) afin d'orienter un développement harmonieux et durable sur le plan régional en matière d'aménagement des zones et de mobilité notamment.

Les présidents des communes de Vionnaz, Vouvry, Port-Valais et St-Gingolph ont décidé en 2019 d'effectuer, avec le soutien de l'Antenne Région Valais romand, le diagnostic territorial en sollicitant leurs bureaux respectifs et de confier le pilotage de ce projet à la commune de Vionnaz, forte de son expérience dans le plan directeur intercommunal des Portes-du-Soleil.

L'étude du diagnostic a été lancée dès le printemps 2021 et a été finalisée en 2022. Les communes ont ensuite poursuivi leurs réflexions, dès 2023, sur la partie liée au développement stratégique. Présenté pour validation en 2024, le PDi a ensuite été suspendu le temps de la mise en place des exécutifs de la nouvelle législature 2025-2028.

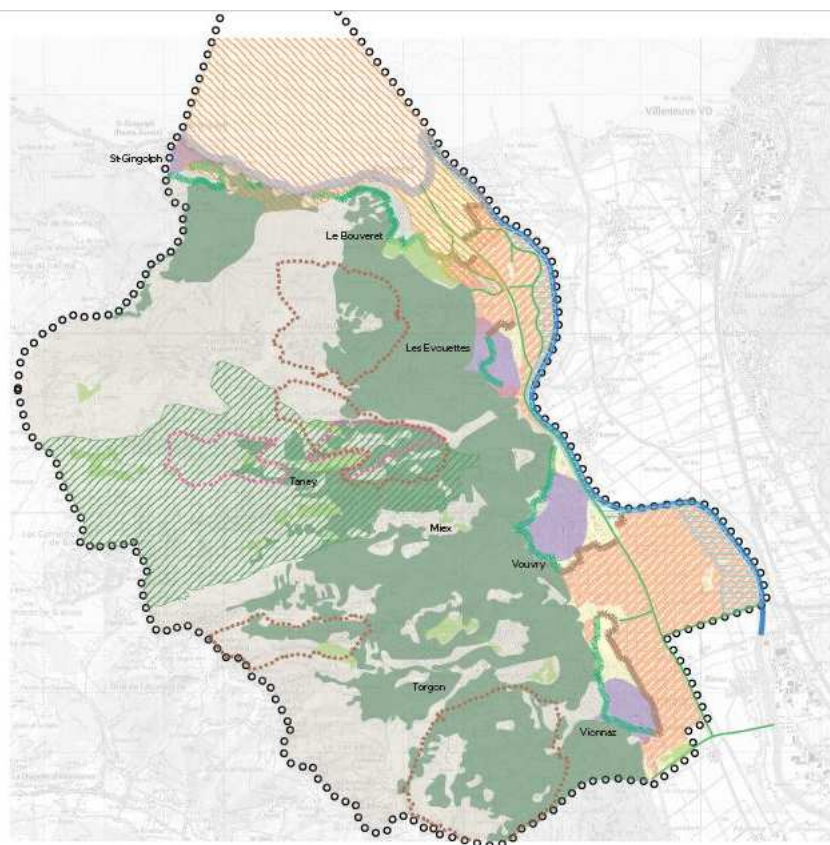
Ce PDi tient compte des derniers développements en matière de législation, notamment la validation des fiches du plan directeur cantonal, dont tout particulièrement celle des zones d'activités économiques (fiche C4). **Les communes ont fait un travail remarquable non seulement dans la manière de traiter les zones à développer dans les 15 ans et les zones à mettre en réserve, mais également dans l'attitude générale signalant la bonne entente entre les présidents durant ces 6 ans.**

Chaque exécutif a validé le PDi comprenant 10 objectifs (qualité de vie, densification ciblée, patrimoine, agriculture, paysage, tourisme, transport public, mobilité douce et activités économiques) et 14 mesures permettant d'aborder 22 enjeux stratégiques (urbanisation 11 – paysage 4 – mobilité 7).

Le PDi du Haut-Lac a été déposé début juin auprès du Service du développement territorial pour consultation auprès des divers services de l'État. Le Canton renverra ensuite le PDi aux communes pour prise de connaissance des recommandations et éventuelles corrections. Il sera ensuite porté à la connaissance de la population pour remarques et observations. Le PDi sera finalement transmis au Conseil d'État pour approbation.

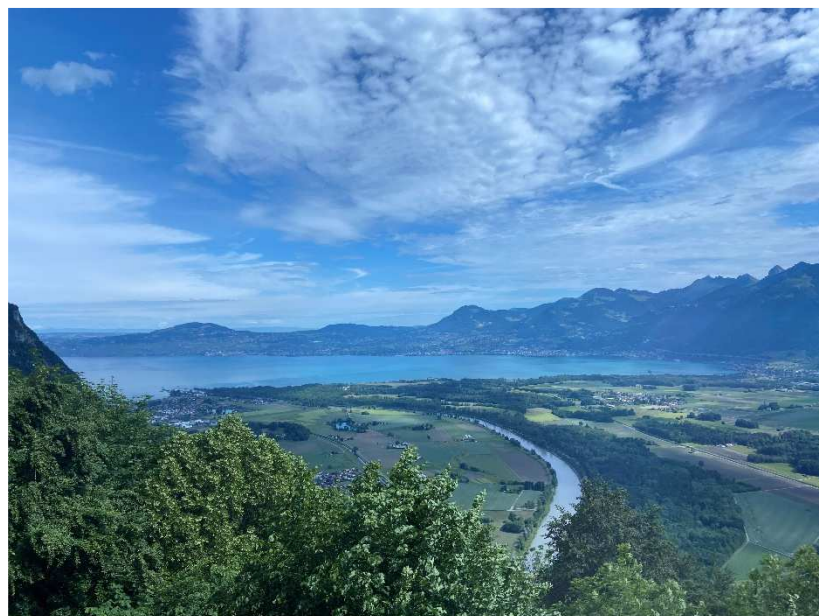
**Les communes ont bon espoir que ce document puisse entrer en force d'ici début 2028.** Pour rappel, ce PDi fixe un cadre général pour le périmètre des 4 communes et est crucial pour l'analyse des plans de zones en cours de révision d'ores et déjà déposés au Canton (ex. PAZ Vionnaz déposé au printemps 2025)) ainsi que pour l'homologation du plan d'aménagement détaillé de la zone d'activité économique des Grands-Clos de Vionnaz.

**Extraction d'une planche « Paysage et Nature » du rapport**



**Photos prises depuis Chavalon (commune de Vouvry)**

copyright : Valérie Bressoud Guérin, juin 2026





**Photo rencontre 2 juin**



De gauche à droite :

Nathalie Mamie (SDT), Jean-Gabriel Tornay (SDT), Valérie Bressoud Guérin (Vionnaz), Véronique Diab-Vuadens (Vouvry), Patrice Tamborini (Port-Valais), Arnaud Buchard (ARVR), Vincent Degen (SDM), Alexandre Repetti (Bureau Repetti) – manque : Gérald Derivaz (St-Gingolph).

copyright : Joseph Cabral, juin 2026

**Contacts :**

- Représentante des communes : Valérie Bressoud Guérin – 079 226 51 57 – [valerie.bressoud-guerin@vionnaz.ch](mailto:valerie.bressoud-guerin@vionnaz.ch)
- Antenne Région Valais romand : Arnaud Buchard - 078 728 83 68 – [a.buchard@arvr.ch](mailto:a.buchard@arvr.ch)